

ENTORSE

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique considère que le remboursement, la remise, le report ou la non-perception du droit à l'exportation, sauf selon que le prévoit l'Entente, pourrait avoir pour effet d'annuler ou de réduire le droit à l'exportation au sens du paragraphe 6 de l'Entente. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique considère en outre que d'autres mesures, y compris la réduction du pris du bois de coupe ou d'autres droits et la prise en charge d'obligations actuellement assumées par les producteurs ou exportateurs de certains bois d'oeuvre résineux pourraient avoir le même effet et donner lieu à des consultations à ce sujet.